
Seychelles Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2024

Résumé exécutif

En 2023, la flotte de pêche des Seychelles a connu des changements notables, en particulier la flotte de palangriers industriels, qui a été considérablement réduite, les navires enregistrés passant de 58 en 2022 à 34 en 2023. Malgré cette réduction, la capture totale n'a diminué que de 3 % pour atteindre 9 627 tonnes métriques (TM), avec un taux de capture plus élevé de 0,48 TM pour 1 000 hameçons, contre 0,36 TM en 2022. Pendant ce temps, la flotte palangrière semi-industrielle s'est agrandie pour atteindre 66 navires titulaires d'une licence, soit la plus grande flotte depuis le début de la pêche. Cette flotte a enregistré une augmentation de 22 % du total des captures, atteignant 2 536 tonnes, grâce à une hausse de 29 % de l'effort de pêche.

La flotte des senneurs à senne coulissante a déclaré un total de captures estimé à 121 200 tonnes en 2023, soit une stabilité par rapport aux 120 642 tonnes de 2022. Cependant, l'effort de pêche a nettement augmenté, avec 3.727 jours de pêche enregistrés, soit une hausse de 27% par rapport à l'année précédente. La bonite à ventre rayé a continué à dominer la composition des captures, représentant 66%, suivie par l'albacore (23%) et le thon obèse (9%). Une réduction de 9% des captures d'albacore a été enregistrée pour cette flotte en 2023.

L'Autorité des pêches des Seychelles a fait l'objet d'importantes réformes législatives, avec l'entrée en vigueur de la loi 2024 sur l'Autorité des pêches des Seychelles (Seychelles Fisheries Authority Act 2024). Cette loi a rebaptisé l'Autorité en Autorité des pêches des Seychelles, conformément à son mandat élargi, qui inclut les activités liées à la pêche, en particulier l'aquaculture et la gestion portuaire. En outre, le projet de loi sur la pêche et l'aquaculture (Fisheries and Aquaculture Bill 2023), conçu pour combler les lacunes de la législation précédente et s'aligner sur les normes internationales telles que la CNUDM et la CTOI, est en phase finale de révision en vue d'une promulgation prévue en 2025.

Les efforts visant à améliorer la collecte de données et la surveillance ont également progressé. La présence d'observateurs a repris à des niveaux proches de la normale à la suite des perturbations dues à la pandémie de covid-19. Les projets relatifs à la surveillance et aux rapports électroniques progressent bien. Ces développements, associés à l'engagement des Seychelles à mettre en œuvre les recommandations de la CTOI et les mesures de conservation et de gestion (CMM), soulignent l'engagement de la nation en faveur d'une gestion durable de la pêche et de l'adaptation aux défis émergents.